

SNML et DSF

12 février 2014



Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE



Direction interrégionale de la Mer
Sud-Atlantique

www.dirm.sud-atlantique.developpement-durable.gouv.fr

Stratégie nationale mer et littoral

- Document = cadre de référence pour protection du milieu, valorisation des ressources marines et gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.
- Concerne espaces maritimes (ET et ZEE), espace aérien surjacent, fonds marins et sous sol de la mer + activités terrestres avec impact sur espaces précités.
- Délimite façades maritimes, périmètres de mise en œuvre des principes et orientations.
- Introduit **documents stratégiques de façade** (DSF).



Stratégie nationale mer et littoral

- Traite de 6 thèmes :

1. **Protection milieux, ressources, équilibres bio et éco, et préservation sites, paysage et patrimoine ;**
2. **Prévention risques et gestion trait de côte ;**
3. **Connaissance, recherche et innovation ainsi que éducation et formation aux métiers de la mer ;**
4. **Développement durable activités éco, maritimes et littorales et valorisation ressources naturelles minérales, biologiques et énergétiques ;**
5. Participation de la France à élaboration et mise en œuvre de politiques internationales et européennes intégrées pour protection et valorisation des espaces et activités maritimes ;
6. Gouvernance associée à cette stratégie, moyens , suivi et évaluation.

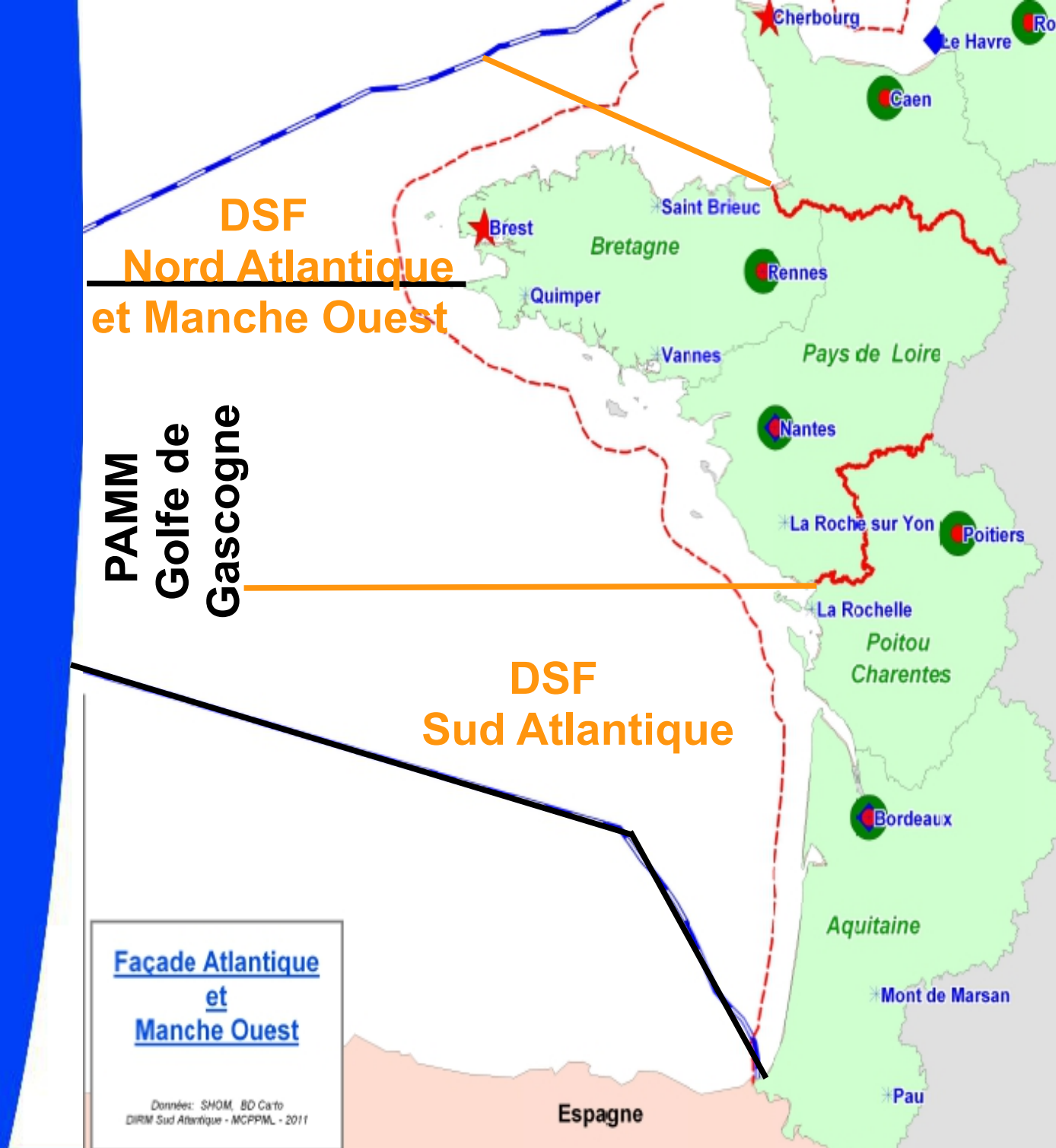


Document stratégique de façade

- Précise et complète orientations de la SNML
- Traite des 4 premiers thèmes de la stratégie
- Présente situation existant, notamment l'état de l'environnement (en mer et sur le littoral = 1^{er} volet du PAMM)
- Présente conditions d'utilisation espace marin et littoral, activités éco liées la mer et la valorisation du littoral, perspectives évolution socio économiques
- Définit orientations de développement, de protection, de surveillance, de contrôle, d'équipement, d'affectation d'espaces en mer et sur le littoral
- Est formalisé sous forme d'un rapport et d'annexes



PAMM et Document Stratégique de Façade



Échéances

Relevé de décisions du CIMER du 2 décembre 2013

- Élaboration de l'évaluation initiale à compter de **juillet 2014** (appui CEREMA).
- Date limite élaboration DSF en **juin 2015** .

FIN

